



RN 164 mise à 2 x 2 voies

Aménagement du secteur de Mûr-de-Bretagne

Concertation publique complémentaire
Du lundi 18 janvier au vendredi 12 février 2016



Concertation publique complémentaire

Ce nouveau temps d'information et d'échange qui va se dérouler du 18 janvier 2016 au 12 février 2016 offre la possibilité aux collectivités, habitants des communes ainsi qu'à tous les utilisateurs de la RN164 de prendre connaissance des études complémentaires réalisées et de s'exprimer à nouveau sur le projet.

Le contexte

Achever la mise à 2x2 voies de la RN164 sur l'ensemble de son itinéraire, de Montauban-de-Bretagne à Châteaulin est l'objectif de l'État et de la Région Bretagne. Il a été réaffirmé par le Pacte d'avenir pour la Bretagne, signé le 13 décembre 2013, et le Contrat de Plan État-Région 2015-2020, signé le 11 mai 2015, et qui alloue 237 M€ aux projets sur la RN164.

L'aménagement de 11 km de la RN164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne fait partie de ce programme global.

Une première concertation sur le projet de mise à 2x2 voies dans ce secteur de Mûr-de-Bretagne s'est déroulée du 10 juin au 11 juillet 2014. Elle avait soumis au public 3 variantes de tracé (« Aménagement sur place », « Nord », « Sud ») : l'objectif était d'en retenir une pour l'approfondir et la soumettre ensuite à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

Néanmoins, la concertation menée en 2014, si elle a conduit à éliminer la variante « Aménagement sur place », n'a pas permis de dégager un consensus suffisant sur une des variantes « Nord » ou « Sud ».

L'État a donc mené des études complémentaires dans l'objectif de fournir des éléments plus détaillés pour faciliter la comparaison et le choix de la variante, mais aussi de chercher si possible des pistes d'optimisation pour minimiser les impacts. La conception et l'insertion du viaduc au-dessus du Poulancre, la phase chantier, les enjeux environnementaux et agricoles ont été approfondis.

Ce sont les résultats de ces approfondissements qui sont exposés dans le nouveau dossier de concertation. Il s'agit toujours, à l'issue de cette nouvelle phase d'études complémentaires, de retenir un tracé préférentiel à approfondir ensuite.

Les variantes soumises à la concertation

Les variantes soumises à la concertation complémentaire et comparées sont :

- **la variante Sud** : passant au sud de la zone d'activités de Guergadic, elle a été modifiée au niveau du franchissement du Poulancre. Il est en effet possible de se passer d'un des deux viaducs de franchissement initialement prévus, en aménageant la voirie locale au niveau de Pont Dom Jean pour permettre la circulation du trafic empruntant la RN164 pendant le chantier de construction du viaduc et devenir l'itinéraire de substitution. Le viaduc est porté à 250 m de long,
- **la variante Nord** : la variante Nord, qui passe au nord de Curlan, n'a pas été modifiée par rapport à la concertation de 2014, à l'exception d'un ajustement du tracé et l'ajout d'un merlon antibruit au niveau du jardin du Botrain,
- **la variante Mixte** : il s'agit d'une nouvelle variante combinant la variante Sud dans son passage au sud de la Zone d'Activités de Guergadic, puis le tracé de la variante Nord dans la vallée du Poulancre. En partie est, elle se distingue de la variante Sud uniquement par la manière dont elle passe entre Pont Quémer et Kerbotin.

Comment s'informer et s'exprimer ?

Une réunion publique

se tiendra **le 27 janvier 2016 à 18h30**

à La Halle aux Loisirs, rue de la Traversière à Mûr-de-Bretagne.

Le projet sera présenté par le maître d'ouvrage. Chacun est invité à venir s'informer et à s'exprimer. Un registre sera disponible dans les mairies de Caurel, Mûr-de-Bretagne, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Saint-Guen, Saint-Connec et Saint-Caradec pendant la période de concertation. Vous pouvez y inscrire librement avis, commentaires, suggestions ou questions.

Vous pouvez également donner votre avis ou poser vos questions par courriel :

rn164-mur-de-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

ou

par voie postale :

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement

et du logement (DREAL) de Bretagne

10, rue Maurice Fabre - CS 96515

35065 Rennes Cedex